

COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2024/22

Nombre de Conseillers

En exercice : **11**

Présents : 11

Votants : 11

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le NEUF JUILLET

Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

Date de convocation du C.M. : 02/07/2024

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, VILLENEUVE Marlène, DEHAVANNE Carole, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, Yannick FRANÇOIS, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.

Absents excusés : Néant

Secrétaire : Chantal DESMOUSSEAUX

Délibération publiée le 16/07/2024

MODIFICATION DU MONTANT DU LOYER – BAIL COMMERCIAL AVEC LOGEMENT DU COMMERCE MULTISERVICES

Monsieur le Maire expose la situation suivante :

- Le compromis de vente du fonds de commerce sera signé le 17/07/2024
- Le locataire actuel, gérant du commerce, et propriétaire du fonds de commerce, quitte le 31/07/2024 les locaux loués
- Tant que le fonds de commerce n'est pas vendu, le locataire actuel reste redevable du loyer

Le conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité :

- De ne plus distinguer le loyer pour la partie commerce et le loyer pour la partie logement, soit de : **FIXER LE MONTANT D'UN SEUL LOYER, pour la globalité du bâtiment.**
- De **MODIFIER LE MONTANT DU LOYER MENSUEL ET DE LE FIXER À : 0 €, à partir du 01/08/2024**, versé à terme échu.
- que cette décision est applicable à la condition que le locataire ait bien quitté les lieux.

Fait à JARNOSSE, le 9 juillet 2024

Le Maire,
Jean-Marc LOMBARD



Le Secrétaire de séance,
Chantal DESMOUSSEAUX

